

**Conseil du Département de
Master Science de l'ingénieur
Compte rendu de la réunion du 13 décembre 2016**

Présents : ACHARD Catherine, ANTOINE Pascale, ARGENTIERI Sylvain,- BARBOSA TEIXEIRA Maria José, BELHADJ-TAHAR Sabria, BEN AMAR Faiz, BEN SLIMANE Raoudha, BERTHAUD Yves, DARCES Muriel, DARTOIS Sophie, DUMONTET Hélène, FULLANA José Maria, GAS Bruno, GENSBITTEL Aurélie, GERME Patricia, GEROLYMOS Georges, GIANGRANDE Florence, GOISNARD Quentin , GUIBERT Philippe, HELIER Marc, KOKABI Hamid, LEVISALLES Isabelle, MARCHIANO Régis, MEYER Olivier, MORICE Ariane, MORIN Pascal, OLLIVIER François, PARDAL Gabriella, PERDEREAU Veronique, POULAIN Denis, VINCENTI Angela, WUNENBURGER Régis,

Excusés : GALLION Philippe , HOLE Stéphane, ZARADER Jean-Luc, RODUIT Philippe

1) Approbation du CR de la réunion du 6 Juillet 2016.

Moyennant les précisions à apporter au sujet du stage entreprenariat (cf CR modifié), le CR de la réunion du 6/7/16 est approuvé à l'unanimité.

2) Résultats élections étudiants :

L'élection de 2 nouveaux membres étudiants et de leur suppléant s'est tenue le 5/12/16 .

Ont été déclarés élus membres titulaires Quentin GOISNARD et Ariane MORICE, et membres suppléants Morgane LE BRIS-ZANON et Antoine MONOD.

3) Bilan effectifs étudiants 2016/2017 :

L'effectif du Master est en augmentation cette année d'une cinquantaine d'étudiants, du fait principalement d'un flux plus important en provenance de la licence EEA de l'UPMC.

Deux spécialités présentent un effectif sensiblement plus grand : EE et MSGC.

Deux spécialités présentent un effectif sensiblement plus petit : CIMES et I4.

- Pour CIMES, on ne prend pas en compte l'effectif inscrit en Master de Physique.
- Pour I4, spécialité en apprentissage, Sylvain Argentieri souligne les problèmes de recrutement en M1. Il signale en particulier que le placement des étudiants étrangers en entreprise est difficile et occasionne une redistribution des candidats vers les autres spécialités.

Une réflexion devra être menée pour maintenir ce parcours en apprentissage. On signale qu'une réflexion est déjà en cours sur la possibilité d'une généralisation de l'offre d'apprentissage en M2.

A noter ces dernières années une augmentation sensible des effectifs en électronique. Depuis 2011, l'effectif global du master est stable à 700 étudiants (~300 en M1, ~400 en M2)

4) Conseil de perfectionnement :

- La dernière réunion du CP s'est tenue le 1/12/2016.
- Pendant l'année écoulée un groupe de travail du CP a été constitué avec pour objectif de mettre en place un enseignement de sensibilisation aux métiers d'« Ingénieur et d'architecte Système ».
- Cette opération a donné lieu à un cycle de 2 Conférences données par un Ingénieur Système de SAFRAN dans le cadre de l'UE de projets intégratifs en M2 (5 spécialités concernées). Le retour des étudiants a été très positif.
- L'éventuelle mise en place d'un parrainage des promotions successives par des industriels fera

l'objet d'une discussion en EFU

- Suite au départ de 2 membres du CP : S.Allano (PSA) et C. Balle (Renault), on prévoit d'inviter deux nouveaux membres industriels et de solliciter deux représentants de PME-PMI et StartUp.

5) Appel à projet SU

On rappelle les opportunités offertes par l'AAP-SU FormInnov (unique appel 2017-2018)

Il s'agit de projets à durée limitée et relativement courte. La direction du Master s'engage à soutenir les projets qui lui seront proposés avant fin janvier 2017.

Une lettre d'intention par projet est à déposer par le Master avant le 30 janvier 2017.

6) International

Hamid Kokabi

- évoque un nouvel accord d'échange avec Tongji en Chine en M1 et M2 . Le L3 CMI est prévu pour être inclus dans cet accord ;
- relate la visite des représentants de l'Université de Waterloo (Canada). Il fait remarquer que la spécialité IPS est plus particulièrement concernée par des échanges éventuels mais qu'ils pourraient à terme concerner d'autres spécialités ;
- précise que 1,5 millions d'Euros du budget de l'AAP-SU sont destinés à favoriser l'internationalisation des formations ;
- mentionne l'intérêt de chercheurs allemand pour des échanges, notamment sous forme de stages en SysCom et Mécatronic. Ils ont déjà accueilli 3 stagiaires de M1.

Angela Vincenti

- précise que l'AAP « FormInnov », sera le seul apport financier pour la période 17-18 et que les demandes de bourses de mobilité se feront dans ce cadre là ;
- explique la mise en place du programme Sciences et Français en relation avec l'Université d'Harbin (Chine) repoussée d'un an. Le programme a pour objectif de permettre l'accueil d'étudiants à partir de la licence ;
- D'autres accords ont été initiés entre l'UPMC et l'Université de Sydney. Philippe Guibert informe le CD qu'il a été sollicité par une université japonaise pour des accords d'échanges ;

Véronique Perdereau

- Un master conjoint MSCTIH en ingénierie pour la santé « Technological innovation in Health » a pu être monté grâce à un financement obtenu de l'EIT Health. Le projet est labélisé « formation innovante et entrepreneuriat » et devra inclure une formation à l'entrepreneuriat.
- Informe du renouvellement récent de l'accord de partenariat avec l'Université de Brescia (Italie).

7) Campagne d'accréditation :

Le dossier d'accréditation du Master sera constitué d'un rapport d'auto-évaluation sur 15 pages et d'un projet en 5 pages. Le rapport d'auto-évaluation (bilan) sera inclus aux rapports et projets d'un « champ de formation » dont le périmètre reste à définir (dans le cadre de la nouvelle structuration P6/P4 pour ce qui concerne le projet). Marc Hélier précise que le bilan et le projet pourraient figurer dans des champs de formation différents.

Présentation du calendrier (voir diapos) :

- Dépôt du dossier UPMC à l'HCERES: au plus tard 21/09/2017
- Mais dépôt envisagé en Juillet 2017.

Le comité de pilotage fournira un gabarit pour l'auto évaluation à compléter par le département. Bruno Gas et François Ollivier se chargeront d'établir le rapport d'autoévaluation en concertation avec les responsables de parcours-type, avant de le transmettre à l'UFR, vers la mi-mars.

Marc Helier insiste sur la distinction à faire entre le bilan et le projet. Le bilan notamment devra émettre des propositions d'améliorations/évolutions des mentions.

Faiz Ben Amar pose la question des co-accréditations. Marc Helier indique que les partenariats pourront subsister dans le cadre de conventions inter-établissement. Le Master SPI ne mettra pas en place de co-accréditation.

8) Adaptation du Master SPI à la loi du 23/12/2016 portant adaptation du 2^{ème} cycle au système LMD

L'entrée en master par les étudiants titulaires d'une licence de l'UPMC n'est plus un droit.

La sélection à l'entrée du M1 sera liée aux capacités d'accueil officiellement annoncées (effectif global M1, M2) et aux pré-requis, également annoncés. La capacité d'accueil pourra pas être revue d'une année à l'autre, beaucoup plus facilement à la hausse qu'à la baisse.

La poursuite d'étude en Master pour un étudiant ayant obtenu le diplôme français de licence devient en revanche un droit. En cas de refus de ses trois vœux, l'étudiant sera donc en capacité de faire un recours auprès de l'académie. Si, le cas échéant, l'effectif global annoncé par le master n'est pas atteint, les étudiants non admis pourront être acceptés. Il n'y a pas de sélection en M2 pour les étudiants ayant obtenu leur M1 au sein du même master.

Les dispositions de la loi seront mises en œuvre dès la rentrée 2017.

Un site officiel d'information à l'adresse des étudiants est en cours de développement: « trouvermonmaster.gouv.fr ».

Les mentions du master de l'UPMC doivent définir :

- la capacité d'accueil en termes de primo-arrivants en M1 (Licence obtenue en France) ¹
- des prérequis au niveau de la mention (larges) ou des parcours-types (très spécifiques). L'ensemble des Master de l'UPMC est parvenu à un consensus pour définir les prérequis au niveau de la mention².
- Le mode de traitement des candidatures : analyse du dossier, entretien éventuel, etc. et les parcours antérieurs conseillés.

Il est envisagé pour le Master SPI une sélection sur dossier à laquelle pourrait s'ajouter un entretien à la discrétion de l'équipe pédagogique de chaque parcours type.

Bruno Gas suggère de démarrer assez tôt une campagne d'information auprès des étudiants des L3 Mécanique et EEA de l'UPMC.

Regis Wunenburger propose la mise en place de listes d'attente. François Ollivier indique que la loi « Silence vaut accord » (SVA) qui impose une réponse dans un délai de 2 mois, rend impossible l'utilisation de listes d'attentes. Cependant l'UPMC étudie la possibilité de se voir exonérée de cette loi comme certains autres établissements, et le cas échéant proposera des outils de gestion de telles listes.

9) Budget

Du fait des nouvelles règles d'affectation de la TAP, cette dernière est en forte diminution depuis deux ans. Le département n'a connaissance du montant de la TAP qui lui est attribuée qu'en septembre. Afin de permettre au département de mieux gérer cette TAP, la l'UPMC alloue désormais dès le mois de janvier aux départements un montant minimum calculé sur la base de la moyenne des montants de TAP perçus les trois années précédentes.

Le solde budgétaire s'élève à 3917€ dont le report sur le budget 2017 a été demandé.

10) OIP (voir slides)

11) Association AMSPI (voir slides)

¹ Depuis la réunion du conseil, ce point a évolué. C'est désormais la capacité totale d'accueil en master (M1 et M2) qui doit être définie.

² Depuis la réunion du conseil, ce point a été supprimé. Il n'y a plus de pré-requis officiellement annoncés sur le portail.

12) Organisation du département

Gabriella Pardal, en CDD jusqu'en septembre 2017, a rejoint l'équipe administrative sur le poste de Véronique Prieto. Elle assure le secrétariat des spécialités « Acoustique » et « Energétique et Environnement ».

Faiz Ben Amar, désormais co-directeur de l'Ecole Doctorale SMAER, transmet la responsabilité de la spécialité SAR à Pascal Morin.

Fin de la réunion à 12h15.